Rentrée de Septembre 2021

AUTORISATION DE SORTIE

3

➔ A remplir uniquement par les responsables des **ELEVES MINEURS** du Lycée des Métiers Beauregard

Extrait du Règlement Intérieur du Lycée des Métiers Beauregard (vu la délibération du Conseil d'Administration du 30 juin 2015) :
Sorties :
Des sorties libres en dehors des cours sont autorisées sous la condition d'une autorisation écrite de leurs parents pour les élèves mineurs.

Je soussigné(e)……responsable légal(e) de l'élève mineur au 1er septembre 2021

Nom de l'élève mineur : .....

Prénom de l'élève : .....
Classe de l'élève : .....

☐ **N'autorise pas mon enfant à sortir librement en dehors des cours**

Date et signatures des parents ou des responsables légaux de l'élève mineur